



Développer les compétences et favoriser l'insertion professionnelle des diplômés de la faculté des sciences du sport

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

La Faculté des sciences du sport de Strasbourg est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage de plein droit au titre du hors quota catégorie A et/ou catégorie B.

Votre entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage au plus tard **le 28 février 2019** en désignant le ou les établissements de son choix. La réglementation vous impose de passer par un OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage) pour vous acquitter de votre versement. Lorsque vous remplissez le formulaire officiel de votre OCTA, n'oubliez pas d'indiquer le nom du bénéficiaire (Faculté des sciences du sport) à côté du montant de votre versement, dans la rubrique « reversement ». Et indiquez la référence : **code UAI 0672070L**.

Promesse de versement de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Vous avez désigné la Faculté des sciences du sport de Strasbourg comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage. Afin d'assurer le meilleur suivi et l'aboutissement de ce versement, nous vous remercions de remplir ce formulaire et de nous le retourner avant le 1^{er} mars 2019 à l'attention de Christelle Durringer à l'adresse mail fss-contact@unistra.fr

Les étudiants de la faculté des sciences du sport et leurs enseignants remercient les entreprises qui contribuent au développement de leurs compétences.

ENTREPRISE

N° Siret Code APE
Adresse
Code Postal Ville

Contact pour la taxe d'apprentissage

Nom Prénom
Fonction
Tél Mail

Promesse de versement

Montant de votre versement pour la partie **HORS QUOTA cat A** :
..... € pour la Faculté des sciences du Sport de Strasbourg

Montant de votre versement pour la partie **HORS QUOTA cat B** :
..... € pour la Faculté des sciences du Sport de Strasbourg

Merci d'indiquer le nom et les coordonnées de votre OCTA :

Nom l'OCTA:
Adresse :
Code Postal : Ville Tél :